

Déprédations au cimetière du Bois-de-Vaux la Municipalité condamne des actes inadmissibles

La Municipalité de Lausanne condamne avec fermeté les actes de vandalisme commis durant le week-end au cimetière du Bois-de-Vaux. Treize tombes ont été vandalisées et une enquête est en cours pour identifier les auteurs de ces agissements. La Municipalité exprime son indignation et condamne des actes intolérables. Elle rappelle son engagement en faveur d'une société multiculturelle ouverte dans laquelle chacun peut trouver sa place, quelles que soient ses origines ou ses croyances. Les services de la Ville ont été engagés pour réparer les dégâts commis.

Treize tombes du cimetière du Bois-de-Vaux ont été vandalisées durant le week-end du 2 au 3 mai 2015 : stèles renversées, graffitis sur des pierres tombales et parterre de fleurs endommagés dans un lieu situé à proximité du futur espace confessionnel réservé aux musulmans. Les tombes ayant fait l'objet de ces attaques sont celles de défunts portant des noms à consonance arabe. Ces actes ont été dénoncés à la police municipale qui a engagé une enquête avec l'appui de l'identité judiciaire cantonale. De tels agissements tombent sous le coup des articles du code pénal traitant de l'atteinte à la paix des morts et sont poursuivis d'office.

La Municipalité de Lausanne exprime son indignation et sa tristesse face à de tels actes et les condamne avec la plus extrême fermeté. Elle rappelle son engagement en faveur d'une société ouverte et tolérante dans laquelle chacun peut trouver sa place, quelles que soient ses croyances ou ses origines. Des agissements comme ceux qu'a connus le cimetière du Bois-de-Vaux ne sauraient être justifiés ni tolérés et leurs auteurs doivent être poursuivis avec toute la rigueur de la loi. Ces actions criminelles portent atteinte de façon irresponsable à l'harmonie d'une ville multiculturelle et cosmopolite en faveur de laquelle les autorités lausannoises s'engagent. Ces actions ne remettent nullement en cause la volonté de la Municipalité de mettre prochainement à la disposition de la communauté musulmane un espace confessionnel dans le cimetière du Bois-de-Vaux, selon les modalités présentées ce printemps. Dans l'immédiat, les services communaux ont été engagés pour réparer les dégâts commis et effacer les traces de ces outrages intolérables.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, 021 315 32 00**

Lausanne, le 4 mai 2015